



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Développer l'offre d'activités physiques et sportives à des fins thérapeutiques

Question écrite n° 20624

#### Texte de la question

M. François Cormier-Bouligeon attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la stratégie nationale sport-santé. Mme Roxana Maracineanu, ministre des sports, et Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé, mettent en œuvre une stratégie nationale sport-santé 2019-2024 avec la conviction que la pratique des activités physiques et sportives pour la santé relève de l'intérêt général. Elles prévoient notamment dans le deuxième axe de la stratégie, de développer l'offre d'activités physiques et sportives à des fins thérapeutiques. L'enjeu est de reconnaître le rôle majeur de l'activité physique adaptée dans un parcours de soins pour le traitement des maladies chroniques. Il est prévu dès 2020 que l'activité physique adaptée soit inscrite dans le protocole de soins des femmes atteintes de cancer du sein. Il souhaite donc connaître les conditions de prise en charge de cette mesure. Quels seront les acteurs capables d'une part, de financer ce dispositif et de l'autre, d'assurer le suivi du traitement ? Ce dispositif sera-t-il déployé directement en milieu hospitalier ou par des acteurs extérieurs puisqu'il en existe d'excellents ? Il attire également l'attention sur la diversité des protocoles thérapeutiques mis en place dans le cadre du traitement du cancer de sein. Il souhaite savoir si la volonté du Gouvernement est de prendre en charge des activités physiques adaptées pour les femmes opérées du cancer du sein, mais également pour celles soignées par d'autres voies thérapeutiques et qui n'auraient pas été opérées.

#### Texte de la réponse

Plus de 3 millions de personnes vivent aujourd'hui en France avec un cancer et bien que les progrès réalisés dans le diagnostic et les traitements aient permis de faire reculer la mortalité, cette maladie demeure néanmoins une épreuve difficile pour les personnes touchées, tant au plan physique que psychologique. Afin d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie des personnes atteintes d'un cancer après la période de traitements et de garantir l'accès à un accompagnement aussi bien physique que psychologique, le Gouvernement a inscrit dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 le renforcement des soins de support dans ce domaine (sans expérimentation préalable). Il s'agit de permettre aux personnes touchées par un cancer, notamment les femmes atteintes d'un cancer du sein, de bénéficier, dans le cadre d'un parcours de santé organisé, d'une évaluation de leurs besoins. En fonction de celle-ci, les patients pourront bénéficier de conseils diététiques, d'un soutien psychologique ainsi que d'un bilan motivationnel et fonctionnel d'activité physique associé à une proposition de projet individuel d'activité physique adaptée à leurs envies et leurs limitations fonctionnelles. Les agences régionales de santé pourraient financer des organismes sélectionnés afin qu'ils organisent un parcours dédié comprenant, en fonction de ce qui apparaît le plus pertinent au médecin prescripteur : - un bilan motivationnel et fonctionnel d'activité physique pour lever les freins à la pratique de l'activité physique ; le bilan d'activité physique programmé serait réalisé sur la base des recommandations de la Haute autorité de santé et permettrait de proposer au patient une liste d'adresses ou d'associations permettant à celui-ci la réalisation d'une activité physique adaptée à son âge, à son état de santé, à ses besoins et à ses envies, - un bilan psychologique, un bilan nutritionnel et des consultations de suivi afférentes. Ainsi, la mesure proposée vise à renforcer et structurer l'accès aux conseils diététiques et au soutien psychologique qui existent déjà aujourd'hui mais également à offrir un bilan motivationnel et fonctionnel d'activité physique.

## Données clés

**Auteur** : [M. François Cormier-Bouligeon](#)

**Circonscription** : Cher (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 20624

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire** : [Solidarités et santé](#)

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le** : [18 juin 2019](#), page 5506

**Réponse publiée au JO le** : [5 novembre 2019](#), page 9801